

124
DECRET N°D/2019/.....PRG/SGG

PORTANT MODIFICATION DU DECRET D/2018/276/PRG/SGG DU 07
NOVEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION
DU DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Constitution ;

Vu la Loi L/2013/044/CNT du 12 janvier 2013 portant Statut Spécial de la Police Nationale

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/212/PRG/SGG du 03 septembre 2018 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile;

Vu le Décret D/2018/276/PRG/SGG du 07 novembre 2018 portant Nomination du Directeur Général de la Police Nationale ;

DECRETE

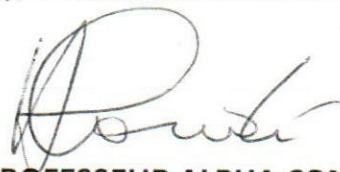
Article 1^{er} : Est nommé Directeur Général de la Police Nationale, Monsieur Ansoumane CAMARA, Inspecteur Général de Police ;

Article 2 : Ce Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret D/2018/276/PRG/SGG du 07 novembre 2018 portant Nomination du Directeur Général de la Police Nationale ;

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

19 AVR 2019

Conakry, le



PROFESSEUR ALPHA CONDE